DÉLIBÉRATION

Engagement de cession d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire au profit de Limoges Métropole, lieudit Boissac commune du Vigen, propriété de Monsieur LAPLAUD

1 DOCUMENT - *Publié le 10 Décembre 2024*

Délibération du 22 novembre 2024

18_10.pdf
(.pdf, 328,3 Ko)

TÉLÉCHARGER